



# Le Rufféen



<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> du 9 avril 2024	<b>BUDGET 2024</b>	<b>ÉLECTIONS EUROPÉENNES</b>	<b>PÔLE SCOLAIRE</b>	<b>INFOS DIVERSES</b>	<b>LES AGITÉS DU BOCAL</b>
2-3	4-5	6	7-8	9	10

## Editorial

Comme évoqué dans notre édition précédente, le budget principal et le budget annexe du lotissement ont été discutés et votés lors de la dernière réunion du conseil municipal.

Il en ressort que les finances de la commune sont saines. Elles sont le reflet d'une gestion rigoureuse des dépenses et d'une réflexion approfondie des projets envisagés.

Parmi les travaux déjà programmés, la réfection d'une partie des sentiers piétonniers de Varennes, la remise en état du chemin de Borne à Grandchamp, les balises route de Vignoles, etc...

De nombreux autres projets sont envisagés concernant la voirie et les bâtiments communaux, certains d'entre eux sont déjà entre les mains des cabinets d'experts. La majeure partie de ces projets fait l'objet de demandes de subventions auprès des instances compétentes. Les délais de réponse sont souvent longs, décalant d'autant la mise en œuvre de ces travaux.

Le patrimoine de la commune n'est pas en reste avec l'église Saint-Léger, inscrite à l'inventaire des monuments historiques. Une intervention est nécessaire au niveau de la sacristie, où une fissure importante est constatée depuis plusieurs années. Le recours à notre assurance pour une prise en charge n'ayant pas abouti, les travaux sont à l'étude.

Vous trouverez dans ces pages une synthèse de présentation de ce budget.

Ces dernières semaines ont été ponctuées par diverses activités, tant au niveau du Pôle Scolaire que du Foyer Rural avec, notamment, le carton plein, pour la troupe des Agités du Bocal, de leur deuxième pièce de la saison « Dévorez-moi ».

En parallèle, la fibre optique continue son déploiement sur la commune, permettant à un nombre croissant d'habitants de bénéficier d'un réseau performant.

Quant à la météo de ce début de printemps, imprévisible, elle a donné lieu à un fort et soudain épisode de crue. Après une décennie sans événement de cette ampleur, la commune a été fortement touchée, de nombreux habitants du bourg ont malheureusement été impactés et ont subi des dégâts matériels. Le conseil municipal, conscient des manquements signalés, va réévaluer les procédures d'urgence à mettre en place face à ce type de situations.

Les beaux jours arrivant, plusieurs rendez-vous sont programmés.

Parmi eux, la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, l'animation du Conseil Municipal des Jeunes « Tous en selle », le 18 mai après-midi, et l'ouverture au public du jardin du Gravin, du 31 mai au 2 juin .

Samedi 1er juin, un après midi "jeux en bois" sera organisé sous les platanes. Il sera ouvert à tous, petits et grands, et permettra de découvrir des jeux oubliés, mais néanmoins toujours aussi ludiques.

Vous trouverez de plus amples informations dans les pages de ce Rufféen.

Enfin, dans le cadre des élections européennes qui auront lieu le dimanche 9 juin, pensez à vous inscrire sur les listes électorales, le cas échéant, et à entamer les démarches pour donner procuration si besoin.

*Aurore Cretin, Nolwenn Bérouton, Magali Godard*

**Le Conseil Municipal vous convie à la commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, à partir de 10h30 au monument aux morts de la commune.  
La cérémonie se poursuivra au carré militaire du cimetière communal.  
Elle sera suivie d'un vin d'honneur au Foyer Rural.**

# CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil municipal du 9 avril 2024

Absent : M. Gérard GREFFE (pouvoir à M. Vachon)

Secrétaire de séance : Mme Patricia GUILLAUME

### ORDRE DU JOUR :

#### 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Adopté à l'unanimité.

#### 2. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décision de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant la vente :

- par M. Henri LALEURE et Mme Martine LALLEMAND d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « 10, rue des Viaux » cadastrée section D 557 au profit de M. Gauthier LALEURE,

- par M. Jacky DARCY, 14, rue du Meix Mariller à Ladoix-Serrigny, d'une propriété sise à Ruffey-Lès-Beaune, lieudit « 3B, rue Pierre Joigneaux » cadastrée section A 652 « 3, rue Pierre Joigneaux » pour 91 ca, A 655 « derrière le château » pour 22 ca, A 710 « 3, rue Pierre Joigneaux » pour 84ca, A 712 rue Pierre Joigneaux » pour 3ca, A 714, rue Pierre Joigneaux pour 1m<sup>2</sup>, A 715 « derrière le château » pour 3ca au profit de Mme Lydia LAUQUIN.

#### 3 à 5. VOTES DU BUDGET PRINCIPAL, DES TAUX D'IMPOSITION, ET DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2024

*Vous trouverez les détails du budget principal et du budget annexe (lotissement) dans les pages 4 et 5 de ce Rufféen.*

Les deux budgets sont adoptés à l'unanimité des conseillers municipaux.

#### 6. DEMANDE DE SUBVENTION ÉTUDE SACRISTIE

Le 3ème adjoint informe qu'il a rencontré la Direction Régionale des Affaires culturelles de BFC au sujet de la fissure du mur de la sacristie de l'église et des soucis d'humidité autour de celle-ci. La DRAC l'a orienté vers la consultation de M. Simon BURI, architecte à Sombornon, réputé suite à son intervention dans plusieurs églises à proximité. Le chiffrage du diagnostic comprend le travail de l'architecte (relevés, descriptif des travaux, chiffrage) et propose l'intervention d'un Bureau d'Études Géotechniques de Quétigny, et d'un bureau dit "de structure spécialisée dans les édifices anciens". Il propose en plus un relevé complet de l'église, y compris les décors intérieurs (plans des charpentes et des toitures, coupes longitudinales et transversales et ensemble des élévations).

Le coût complet du diagnostic s'élève à 11 035 € HT ; cette dépense est éligible à une subvention de la DRAC qui s'élève pour une église inscrite à l'inventaire des monuments historiques à 20% du coût HT.

#### 7. BIBLIOTHÈQUE : Demande de subvention information et convention médiathèque de Côte d'Or

\* Le 1er adjoint informe du projet d'informatisation de la bibliothèque et rend compte d'une réunion à laquelle il a assisté auprès de la médiathèque de Côte d'Or.

La médiathèque dépendant du conseil départemental, c'est aux services généraux de cette entité que revient désormais l'attribution de subvention. Jusqu'alors, la Médiathèque Côte d'Or prenait en charge, dans le calcul, le coût des frais de formation des agents en charge de l'informatisation, ce qui ne semble plus être le cas. D'autre-part, la subvention éligible de 30% doit être d'un montant minimum de 1 000€. Le devis en notre possession n'atteignant pas cette somme et incluant des frais de formation, la commune ne pourrait donc prétendre à une subvention. La correspondante médiathèque reprendra l'attache de la commune quant à une éventuelle attribution de subvention, le projet étant néanmoins inscrit au budget.

\* Le conseil municipal valide la convention entre le département et la commune, relative à la stratégie de lecture publique 2024-2028 "Côte d'Or Lecture".

#### 8. REPRISE DÉLIBÉRATION SUR PARTICIPATION ÉLÈVE EXTÉRIEUR RPI RUFFEY/VIGNOLES

Suite à la précédente délibération à ce sujet, le conseil municipal revient sur le coût de participation pour les élèves extérieurs scolarisés dans notre RPI et fixe le montant à 938,33 € pour l'année scolaire 2023-2024.

#### 9. VOIRIE : demande de subvention chemins piétons Varennes et Chemin de BORNE

Le 2ème adjoint redéfinit les travaux de voirie prévus en 2024 :

- Sur l'aménagement d'un sentier pédestre, en bicouche sur la rive nord-est de la rue Pierre Joigneaux à Varennes, allant de la première habitation au nord de la rue jusqu'à la rue Charles Breton. S'agissant d'une bordure de la route départementale 20A, l'avis du conseil départemental devait être sollicité par le biais de la Mission Conseil et Assistance aux Collectivités (MICA). Après divers échanges avec cette instance sur le type de bordures et de caniveaux, un avis favorable a été donné par la MICA permettant de déposer une demande de subvention.

- Sur la réfection du chemin de Borne à Grandchamp, permettant l'accès à la Maison Forestière de Grandchamp. Précision est ici faite qu'une participation a été demandée à l'ONF, cette voie étant souvent empruntée par des grumiers et autres transporteurs qui interviennent lors de l'exploitation de coupes à l'intérieur du massif forestier de Borne.

Le conseil municipal approuve ces projets de voirie, et sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif "Plan Marshall - Voirie Côte d'Or et Amende de police 2024".

# CONSEIL MUNICIPAL

## 10. INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

Le 1er adjoint donne ensuite les informations suivantes :

- **L'inondation du 1er avril** a fait l'objet d'une déclaration au titre de catastrophe naturelle. L'arrêté préfectoral le déclarant n'a pas été encore reçu par la commune.

Une déclaration a été déposée par la commune auprès de son assurance sur les dégâts sur les biens communaux essentiellement le brûleur de la chaudière dont le changement est estimé à 1 200,00€.

La parole est laissée à M. Lionel BECLIER, domicilié rue des Oiseaux, quartier particulièrement impacté par la crue. Il estime qu'il y a eu un défaut d'alerte, un manque d'empathie et de réactions de la part des élus et des pompiers (qui n'ont pas voulu mettre les pompes à eaux en route), un défaut d'aide auprès de certains habitants victimes de la montée des eaux.

Il demande à ce que les enseignements soient tirés d'une telle expérience. Un échange a lieu entre tous les conseillers. Il en ressort que tout le conseil municipal aurait dû être prévenu afin d'être à même d'aider la population, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) aurait pu être déclenché, même si la commune n'avait pas été prévenue d'une vigilance rouge par les services de l'État, et que les pompiers auraient dû essayer malgré tout de pomper l'eau des sous-sols.

La commission « sécurité » de la commune se réunira prochainement pour mettre à jour le Plan Communal de Sauvegarde et voir les améliorations à apporter lors d'une telle crise.

- M. Alain CLEMENT fait le bilan du **comité de pilotage E3D** du 15 mars 2024, destiné à recueillir les idées pour améliorer la vie et l'action de l'école, en lien avec le développement durable, notamment les actions à mener en concertation avec les membres du comité de pilotage (installation d'un récupérateur d'eau dans la cour, mise en place de nouvelles plantations à arroser avec l'eau du récupérateur, non-gaspillage du papier des toilettes, de l'eau des toilettes, tri des déchets alimentaires et mise en place d'un composteur au restaurant scolaire etc...).

- **Orange** accepte que le local jouxtant la mairie, mis à sa disposition, puisse être un **lieu de stockage pour le foyer rural** à condition que les techniciens puissent y avoir accès sans restriction. Une convention sera rédigée en ce sens.

- Une demande de **location du foyer rural par la Coopérative Bourgogne du Sud** pour son assemblée de section pour les adhérents du secteur le mardi 5 novembre ; cette occupation est consentie moyennant une redevance de deux cents euros.

- Une demande d'un administré de mise en place d'un **éco-pâturage** du jardin derrière l'ancienne poste/maison France Services pour deux poneys. Après échanges, les conseillers renoncent, estimant que le terrain n'est pas suffisamment grand pour héberger deux animaux de cette sorte, qu'il y aura plus de contraintes que d'avantages (défaut de clôture, crottins, terrains abimés par le passage répété...)

- Le bilan d'activités de l'agence postale pour la période mars 2023/mars 2024 faisant ressortir 1848 opérations dont 12 000,00€ de ventes et d'affranchissements, 664 dépôts retirés de colis et 12500,00€ de retrait d'argent .

Il laisse ensuite la parole aux adjoints et conseillers municipaux :

- M. Patrick SCHWIRTZ informe de l'intervention en cours de l'entreprise COULON pour le **broyage de périmètre** des bois dépérissants route de Combertault ainsi que des abords du chemin du foot vendredi matin.

- M. Philippe WEMMERT fait le compte-rendu du **conseil de vie sociale de la résidence « Âges et Vie »** de Ruffey, laquelle dispose de 6 places libres. Le coût devient de plus en plus élevé, ce qui semble être la raison de cette inoccupation. La résidence demande à pouvoir disposer d'un composteur. La communauté d'agglomération serait en rupture de stocks. Une relance a été faite aussi sur le chemin accessible aux PMR, en cours de réflexion.

- M. Arnaud TARTARIN demande où en est le **recrutement d'un(e) remplaçant (e) de la secrétaire de mairie**. Le 1er adjoint répond qu'il est en attente d'une réponse définitive d'une personne intéressée par le poste.

- Ce même conseiller interroge sur la photo parue sur les réseaux sociaux de M. Gérard GREFFE Maire, président **l'assemblée générale de l'Amicale des maires du Pays Beaunois**. Le 1er adjoint ne dispose d'aucune information concernant ce point.

- Mme Magali GODARD informe de la formation de trous et nids-de-poule sur le **chemin du Malaquin**, dit que les chemins piétonniers **rue Charles Breton** doivent être désherbés rapidement afin de ne pas être gagnés par la végétation, s'inquiète de la réouverture de **l'aire de jeux de Varennes** (toujours fermée en attente de la réception de la facture), de la pose de potelets **route de Vignoles** ainsi que du **radar pédagogique solaire**. Celui-ci sera installé rue Charles Breton avant l'impasse de la Lauve mais une DICT va être déposée pour pouvoir creuser et le fixer sans risque d'endommager des réseaux souterrains.

- Mme Nolwenn BEROUJON réitère les problèmes de circulation au lotissement « **le Clos de la Lauve** », une voiture étant encore passée sur l'herbe, en venant du chemin du Malaquin.

Plus personne ne sollicitant la parole, la séance est levée à 23 heures.

La date du prochain conseil municipal est fixée au **mardi 7 mai 2024**.

# BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

Le **fonctionnement** regroupe toutes les dépenses (masse salariale, entretien des bâtiments, de l'école, de la voirie, assurances, cotisations diverses, dépenses énergétiques, intérêts des emprunts...) et les recettes (Dotations et participations de l'état, de la région, du département, impôts et taxes...) indispensables au fonctionnement de la commune et de ses services

## Fonctionnement : Recettes

**914 458,93€**

- **Excédent reporté : 148 838,93 €**
- **Impôts et taxes : 412 464,00 €** comprend :
  - L'attribution de compensation versée annuellement par la communauté d'agglomération en remplacement de la taxe professionnelle. Cette attribution de 123 561 € n'est pas ré-évaluée depuis son instauration en 2010.
  - Les contributions directes et autres impôts
- **Dotations et participations de l'état : 117 461,00 €**
  - La dotation forfaitaire, légèrement en baisse cette année, passant de 24 835 € en 2023 à 24 282 € en 2024.
  - La dotation de solidarité rurale (16 178 €), bien plus favorable en 2024 que l'an dernier (14 197 €).
  - L'aide au fonctionnement de l'espace France Services (35 000 €)
- **Produits de gestion courante : 213 000,00 €**
  - Le solde du budget annexe du lotissement (200 000 €) est - enfin - versé aux recettes de fonctionnement.
- **Atténuation des charges : 1 745,00 €**
- **Produit des services : 20 950,00 €**

## Fonctionnement : Dépenses

**506 169,44€**

- **Charges à caractère général : 233 414,00 €**  
Dépenses énergétiques, entretien des bâtiments, de la voirie, maintenances et fournitures diverses, assurances, fêtes et cérémonies, etc ...
- **Charges de personnel : 178 413,00 €**  
Salaires et primes, URSSAF, retraites, etc ...
- **Atténuation de produits : 17 000,00 €**
- **Charges de gestion courante : 65 496,00 €**  
Ce poste comprend les subventions que la commune attribue aux organismes et associations mais également la participation au Pôle Scolaire (incluant le remboursement d'emprunt nécessaire à la construction des deux classes supplémentaires) ainsi que notre contribution au SDIS (16 281 €), aux organismes de regroupement comme le SICECO, et les indemnités des élus.
- **Autres charges financières : 175,37 €**
- **Opérations d'ordre : 11 671,07 €**

**SOLDE  
+ 408 289,49 €**

## Evolution des taux des taxes directes locales

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux communaux des différentes taxes : taxe sur le foncier bâti (TFB), taxe d'habitation (TH) sur les résidences secondaires, et taxe sur le foncier non bâti (TFNB).

Les taux 2024 s'établissent donc ainsi :

Le taux de la TFB est de 33,86%

Le taux de la TH est de 11,32%

Le taux de la TFNB est de 40,28%

**Le budget, document public, est à disposition des habitants, dans son intégralité, à la mairie, sur le site de la commune, et à l'affichage.**

## SUBVENTIONS ACCORDÉES

Les subventions suivantes sont accordées aux associations :

- **Amicale des Sapeurs Pompiers : 300 €**
- **Association Football Club Ruffey : 1000 €**
- **Foyer Rural : 2 650 €**  
(dont remboursement des charges salariales pour l'employée de la bibliothèque)
- **Coopérative scolaire : 1 873 €**
- **Souvenir français : 50 €**
- **Association des Parents d'Elèves (APE) : 250 €**
- **Association Saint-Léger : 450 €**

# BUDGET PRÉVISIONNEL 2024

L'**investissement** comprend les dépenses qui contribuent à l'accroissement du patrimoine de la commune : achat de terrains, de locaux, de matériels et d'équipements, remboursement du capital des emprunts, etc... Les recettes d'investissement proviennent quant à elles de nos fonds propres, des subventions de l'état, de la Région ou du Département, des emprunts ainsi que de fonds divers.

## Investissement : Recettes

**611 629,39 €**

Les recettes d'investissement de la commune sont notamment alimentées par :

- Excédent d'investissements antérieurs: **426 445,12 €**
  - Fonds de compensation de la TVA : **8 140,00 €**
  - Taxe d'aménagement : **15 000,00 €**
  - Subventions : **70 309,20 €**
- Elles émanent de l'Etat, de la Région, du Département et sont destinées à compléter nos investissements dans les travaux évoqués aux dépenses.
- Reste à percevoir sur opérations 2023 : **59 513,00 €**
  - Opérations d'ordre/Amortissements : **11 671,07 €**
  - Remboursement de véhicule volé : **20 551,00 €**

## Investissement : Dépenses

**339 145,49 €**

Pour l'année **2024**, les plus gros investissements prévus sont notamment les suivants :

- Aménagements divers à la mairie : **7 250,00 €**
  - Changement d'huisseries, détecteur de lumière au foyer rural : **28 123,00 €**
  - Création de sentier pédestre à Varennes, réfection de chaussée chemin de Borne : **132 240,00 €**
  - Etude de travaux rue des Oiseaux : **4 211,70 €**
  - Entretien des forêts : **3 200,00 €**
  - Achat de matériels divers (dont remplacement du véhicule volé) : **45 486,00 €**
- auxquels il convient d'ajouter :
- Remboursement emprunts : **8 725,13 €**
  - Immobilisations incorporelles (étude de la sacristie, site internet) : **16 500,00 €**
  - Reste à réaliser divers (**93 409,66 €**).

## BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CLOS DE LA LAUVE (Prévisionnel 2024)

### FONCTIONNEMENT

#### Dépenses:

- Charges à caractère général	7 173,20
- Charges financières	1 038,65
- Charges diverses	199 494,66
- Opérations d'ordre	160 439,72
- Virement à l'investissement	75 577,26
<b>TOTAL</b>	<b>443 723,49 €</b>

#### Recettes:

- Excédent antérieur reporté	275 071,92
- Opérations d'ordre	168 649,57
<b>TOTAL</b>	<b>443 723,49 €</b>

### INVESTISSEMENT

#### Dépenses:

- Déficit d'investissement	37 206,96
- Emprunts	30 160,45
- Opérations d'ordre	167 610,92
<b>TOTAL</b>	<b>234 978,33 €</b>

#### Recettes:

- Opération d'ordre	159 401,07
- Virement section de fonctionnement	75 577,26
<b>TOTAL</b>	<b>234 978,33 €</b>

Les derniers réserves ont été levées en ce début d'année. Le budget annexe sera enfin clos, et le solde versé au budget principal. Cette année, l'aménagement d'un cheminement accessible aux poussettes et fauteuils roulants sera étudié, pour une réalisation ultérieure.

# ÉLECTIONS EUROPÉENNES

---



**DIMANCHE 9 JUIN de 8h à 18h**  
au Foyer Rural, ruelle de l'église



Vous êtes de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union Européenne : êtes-vous certain de pouvoir voter lors de ces prochaines élections ?

Interrogez votre situation électorale sur [service-public.fr](https://service-public.fr).

Comment vous inscrire sur les listes électorales des ressortissants français ou européens ?

- **Par courrier ou en mairie** : **DATE LIMITE 3 mai 2024**, muni d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Une permanence sera assurée en mairie le vendredi 3 mai, de 10h à 12h.

- **Par internet** : **DATE LIMITE 1er mai**, en vous rendant sur [service-public.fr](https://service-public.fr) (mêmes justificatifs)

**Passés ces délais, plus de possibilité de s'inscrire et de voter le 9 juin**

## PROCURATIONS

Il n'est plus obligatoire que le mandant et le mandataire soient inscrits dans la même commune ; ils peuvent être inscrits dans deux communes différentes mais le mandataire doit toujours voter pour le mandant dans le bureau de vote de ce dernier.

Un électeur ne peut disposer que de deux procurations maximum, **dont une seule établie en France**.

Les personnes sous tutelle peuvent voter et faire une procuration. Toutefois, en aucun cas, elles ne peuvent donner procuration aux mandataires judiciaires chargés de leur protection, aux personnes travaillant dans les établissements qui les accueillent ou aux personnes travaillant à leur service.

### **3 manières d'établir une procuration :**

- **Par formulaire papier** CERFA 12668\*03 ou 14952\*03, accessible sur [service-public.fr](https://service-public.fr), en se rendant ensuite devant une autorité habilitée (commissariat, gendarmerie, consulat)

- **En ligne** via la téléprocédure « maprocuration » en se rendant ensuite devant une autorité habilitée (commissariat, gendarmerie, consulat)

- **De manière totalement dématérialisée** via la téléprocédure « maprocuration » si l'électeur dispose d'une identité numérique certifiée : pour ce faire, l'électeur doit disposer de la nouvelle carte d'identité, détenir une identité numérique certifiée France Identité (en se rendant dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil de titres et ayant été formée à la certification de l'identité). En l'absence d'identité numérique certifiée France Identité, l'électeur devra toujours faire valider sa demande en se déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat.

# PÔLE SCOLAIRE

## Découverte du handisport en élémentaire

Le lundi 25 mars, **Manon**, membre de l'USEP, est venue nous présenter le handisport.

Les élèves de l'école ont participé à différents ateliers :

- **La boccia** : La boccia est la pétanque sans les bras. Le but est de mettre sa boule le plus près possible du cochonnet à l'aide d'une gouttière réglable. On doit tenir la boule avec le menton.
- **Le cécifoot** : Tu es aveugle, tu as un masque sur les yeux et un ballon qui fait du bruit. Il y a deux colonnes de plots et une cage au bout. Quelqu'un te guide. Ton but est de rester dans la colonne de plots en avançant. Dès que tu as fini de faire ça, celui qui te guide dit : "frappe !" et tu peux frapper.
- **Le golf assis** : C'est un sport qui se joue assis sur une chaise. On utilise trois balles de golf et un club. Le but du jeu est de mettre les balles dans le trou. Il y a trois chances.
- **Le vortex** : On était assis sur une chaise, les pieds étaient derrière les pieds de la chaise. Il y avait deux cerceaux accrochés. Quand on marquait dans le vert ça nous faisait cinq points et dans le jaune trois points.
- **Le parcours à l'aveugle** : Le handicap de ce sport est que tu es non-voyant. Tu as les yeux bandés et un parcours à faire. Une personne te guide, tu dois esquiver des obstacles, sauter au-dessus des haies. Il faut bien écouter la personne qui te guide sinon tu risques de foncer dans un obstacle.
- **Le Torball** : Il est fait pour ceux qui sont malvoyants ou aveugles. Il y a trois tapis de chaque côté, deux équipes et un arbitre. Ça se joue avec un ballon qui fait du bruit. Il y a un but dans chaque camp. Il faut marquer dans les cages adverses.



## La grande lessive

Tous les élèves du pôle scolaire ont, une nouvelle fois, participé à l'exposition "**La Grande Lessive**".

Cette année, le thème proposé était "**Faire des bulles**".

Chaque classe a interprété à sa façon ce thème.

Les élèves de la classe de CE1/CE2 ont réalisé des œuvres avec quelques résidents de l'Ehpad.



# PÔLE SCOLAIRE



## Journée santé

Dans le cadre de l'élaboration du parcours santé de chaque élève, une journée "santé" a été proposée à tous les élèves de l'école.

Divers thèmes ont été proposés aux élèves en fonction de leur niveau, et ce, grâce à des professionnels de santé que nous remercions vivement. Parmi les thèmes, on retrouvait : dangers du soleil, prévention solaire, harcèlement, dangers des écrans, premiers soins, puberté, troubles dys, alimentation ....

## Sortie à Chalon et Saint-Rémy pour les CP/CE1 et CE1/CE2

Le mardi 2 avril, les élèves de CP/CE1 et de CE1/CE2 ont profité d'une journée de sortie dans le Chalonnais.

Le matin, nous avons vu un beau spectacle de danse à l'Espace des Arts de Chalon-sur-Saône.

Ensuite, nous avons pique-niqué à Saint-Rémy dans une salle mise à notre disposition par le musée de l'école.

Enfin, l'après-midi, les élèves ont vécu des temps de classe comme les élèves d'autrefois .



## Cross du pôle scolaire

C'est sous un soleil radieux, ce vendredi 12 avril, que les quelques 130 élèves du pôle scolaire se sont élancés par classes successives, sur un parcours de cross très agréable.

Ils étaient encouragés par un public nombreux, parfois même accompagnés par des parents ou grand-parents.

Tous ont largement mérité le goûter et la médaille qui leur ont été ensuite offerts en récompense de ce bel effort.



### Mairie de Ruffey-lès-Beaune

2, rue du Pont - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Tél. 03 80 26 61 96

@ : [mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr](mailto:mairie.ruffeylesbeaune@wanadoo.fr)

Site : <http://www.mairie-ruffeylesbeaune.fr>

**1er adjoint** : 06 38 10 30 41

**2ème adjoint** : 07 80 38 54 15

**3ème adjoint** : 06 22 31 14 33

### Ouverture du secrétariat au public

Lundi 15h-19h

Mardi, mercredi, jeudi 15h-17h

Vendredi 9h-12h

### Agence postale

Lundi fermée

Mardi, jeudi, vendredi, samedi 9h-13h

Mercredi 9h-13h/14h-18h

**Téléphone** : 03 80 26 00 53

### Maison France Services

*(de préférence sur rendez-vous)*

Lundi : 14h-19h      Mardi : 9h-13h

Mercredi : 10h-13h / 14h-18h

Jeudi : 14h-19h      Vendredi : 9h-12h

**Tél.** : 03 80 24 26 63

[ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr](mailto:ruffey-les-beaune@franceservices.gouv.fr)

Directeur de publication : Gérard GREFFE Rédaction : N. BEROUJON, M. GODARD, A. CRETIN, D. PARRAIN, C. VACHON, P. SCHWIRTZ

Edition et impression : Mairie de Ruffey-Lès-Beaune.

## INFOS DIVERSES

Les membres du **Conseil Municipal des Jeunes**  
vous invitent

**Samedi 18 mai de 14h30 à 17h**  
à Ruffey-lès-Beaune  
dans le cadre de leur animation

**Tous en selle !**

Adulte, avec votre vélo  
venez tester votre adresse  
sur des parcours en situation et  
évaluer vos connaissances de cycliste  
en toutes conditions et à guidon !

Saurez-vous relever le défi ?...  
Nous vous attendons nombreux !

P.S : Le lieu de rendez-vous vous sera communiqué prochainement






### Animation "Jeux en bois"

**Samedi 1er juin, de 14h à 17h**, le Conseil Municipal des Jeunes, ainsi que la commission "animation et lien social", vous convient à participer à une animation "jeux en bois" sous les platanes.

Suite au succès de l'an dernier, cet après-midi ludique vous permettra de vous confronter à un adversaire, ou à vous-même, sur des jeux anciens et passionnants. Que vous soyez jeunes pour la découverte, ou plus anciens pour la nostalgie, venez nombreux participer à cette animation originale.



### Un jardin à découvrir

Les jardins à visée thérapeutique humanisent et transforment l'environnement des milieux hospitaliers et médico-sociaux, et aident les patients à leur guérison.

C'est le but de l'association **Jardins et santé** de contribuer à leur développement.

A cette fin, et pour aider l'association, Anne et Dominique Muratier ouvrent au public un nouveau jardin à Ruffey-lès-Beaune : **le Jardin du Gravin**.

Tous les bénéfices seront intégralement reversés à l'association.

Les enfants pourront participer à un petit jeu de recherche qui récompensera un gagnant par jour.

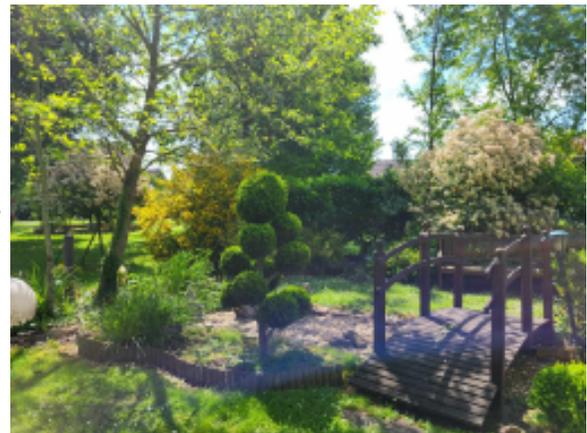
**Tarif** : adulte 5€ - Gratuit pour les moins de 12 ans - Les enfants doivent être accompagnés.

#### Le Jardin du Gravin

4bis, rue du Moulin - 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE

Vendredi 31 mai 2024 : 14h - 18h

Samedi 1er juin et dimanche 2 juin : 10h - 18h



#### Petite annonce :

Vends fioul domestique 300 litres à 1€ le litre, et donne pompe à fioul.

Contact par téléphone au 06.98.98.89.09

# LES AGITÉS DU BOCAL

## Le rideau se ferme sur une saison riche

Chaque pièce de théâtre est unique. Pendant plusieurs semaines, une poignée de comédiens s'imprègne d'un texte, se l'approprie et lui donne vie pour votre plus grand plaisir.

Ils se côtoient plusieurs fois par semaine, tissent des liens et vivent une gamme complète d'émotions. Le fruit de leur travail est récompensé lorsque, le soir de la première, ils atteignent des sommets inégalés, un véritable « trip de gang » qui durera jusqu'à la dernière représentation.

Puis, vient le temps de se démaquiller une dernière fois, ranger les costumes et se dire au revoir... Chacun retourne à la maison, la tête pleine de beaux souvenirs et d'anecdotes savoureuses.

Plus de répétitions, ni de texte à réviser. La routine reprend son cours et les fins de semaine sont du coup moins occupées. Un vide s'installe au creux du ventre et la nostalgie pointe le bout de son nez. C'est le blues du comédien.

Cependant, tout n'est pas qu'obscur. Tout ce temps maintenant disponible permet de pouvoir penser à de nouvelles idées, investir de l'énergie ailleurs, se reposer un peu pour repartir de plus belle. Il y a toujours de la place parmi les agités du bocal pour les gens qui ont des projets plein la tête et de la motivation à revendre.

Il ne faut pas être triste parce qu'une pièce se termine mais plutôt sourire parce que nous avons eu la chance d'y prendre part. Et après tout, pourquoi déprimer alors que nous savons tous que nous revivrons ces sensations lors de la prochaine saison théâtrale..!

Merci à tous ceux qui sont venus nous applaudir dans la pièce « **Dévorez-moi** » d'Olivier Lejeune.  
A très bientôt.



JP BOUCHOT

Président de l'association "Les Agités du Bocal"